

LOGO1BA -

E2. Identifier l'apport et les limites de la recherche scientifique en psychologie, en sciences de l'éducation et en logopédie pour la compréhension de situations données.

E3. Penser et agir en se référant aux principes de l'éthique et de la déontologie.

F. Evaluer et développer ses connaissances, compétences et attitudes en ayant en perspective son développement personnel et professionnel.

F1. Mettre en œuvre les moyens et les opportunités pour se développer en tant que personne et futur professionnel.

F2. Mettre en œuvre les moyens et les opportunités pour développer son propre projet professionnel.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme de bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie totalise 180 crédits, dont une partie est commune avec le programme de bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation générale.

En première année, 48 crédits sont communs avec ce programme de bachelier, 12 crédits sont spécifiques à l'orientation logopédie.

Ensuite, pour les blocs suivants, respectivement 19 et 38 crédits sont spécifiques à l'orientation logopédie.

Ces 69 crédits spécifiques sont composés d'activités relatives au langage oral, au langage écrit, à la cognition numérique, à la sphère ORL, à la linguistique et aux neurosciences. Un stage d'observation est proposé en fin de programme.

LOGO1BA Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

● Obligatoire

✂ Au choix

△ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024

⊘ Non organisé cette année académique 2023-2024 mais organisé l'année suivante

⊕ Organisé cette année académique 2023-2024 mais non organisé l'année suivante

△ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024 et l'année suivante

■ Activité avec prérequis

🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange

🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange

[FR]

				Bloc annuel		
				1	2	3
○ LPSP1004	Introduction à la psychologie de la personnalité	Michel Hansenne (supplée Vassilis Saroglou)	FR [q2] [30h] [3 Crédits]	x		
○ LPSP1203	Psychologie des personnes en situations de handicap	Nathalie Grosbois	FR [q1] [30h] [3 Crédits]		x	
○ LPSP1206	Psychologie de l'éducation	Frédéric Nils	FR [q2] [60h] [6 Crédits]		x	
○ LPSP1208	Neuropsychologie	Mauro Pesenti	FR [q1] [30h] [4 Crédits]		x	

○ Langage et communication (33 crédits)

○ LFIAL1530	Introduction aux sciences du langage	Philippe Hambye Charlotte Kouklia (supplée Anne-Catherine Simon)	FR [q2] [30h] [4 Crédits]	x		
○ LLOGO1111	Cognition comparée : éthologie des primates	Anne Bragard Calogero Montedoro	FR [q2] [30h] [4 Crédits]	x		
○ LLOGO1112A	Maitrise du français écrit	Emilie Collette	FR [q1] [15h] [2 Crédits]	x		
○ LLOGO1112B	Outils d'apprentissage	Emilie Collette	FR [q2] [0h+15h] [2 Crédits]	x		
○ LLOGO1211	Psychologie du langage et phonétique	Arnaud Szmalec Gilles Vannuscorps	FR			

				Bloc annuel		
0 0 m 1 7.45 5997 Ogopédie spécialisée (17 crédits)				1	2	3
LPSP1306	Statistique: Analyse descriptive et modélisation GLM de données multivariées	Aurélie Bertrand Nathalie Lefèvre	PR [q2] [30h+15h] [4 Crédits]			X
LPSP1308	Entretien d'aide	Aurélien Cornil (supplée Emmanuelle Zech)	PR [q2] [30h+15h] [4 Crédits]			X

o Développement, apprentissages et troubles (27 crédits)

LLOGO1311	Troubles développementaux du langage oral et de la communication	Elise Brassart Elise Brassart (supplée Jolijn Vanderauwera)	PR [q1] [45h] [4 Crédits]			X
LLOGO1318	Apprentissage et troubles du langage écrit	Margot De Rom (supplée Marie Van Reybroeck) Marie Van Reybroeck	PR [q2] [45h] [4 Crédits]			X
LLOGO1321	Evaluation et prise en charge des troubles du langage oral	Jolijn Vanderauwera	PR [q2] [15h+15h] [4 Crédits]			X
LLOGO1322	Evaluation et prise en charge des troubles du langage écrit	Marie Van Reybroeck	PR [q2] [15h+15h] [4 Crédits]			X
LLOGO1324	Développement numérique et dyscalculie	Marie-Pascale Noël	PR [q1] [30h] [4 Crédits]			X
LLOGO1325	Evaluation et prise en charge des troubles du développement numérique	Virginie Crollen	PR [q2] [15h+15h] [3 Crédits]			X
LLOGO1327	Troubles de la sphère ORL: méthodes d'évaluation et de prise en charge logopédiques	Gilles Vannuscorps	PR [q1] [30h] [4 Crédits]			X

o Sondage 58597 Ogopédie spécialisée (13 crédits)

WORLD2130	Phoniatry	Sébastien Van Der Vorst	PR [q1] [30h] [4 Crédits]			X
LLOGO1316	la 0 0 -1 1.1889 273.293 : TJ 1àQ q 1 0 0 1 -1319.466003 16 -11.338 1 16 01 15 11.338 1 11.338 1 h W n 1 G [] 14 268.290985 33gie 65997 3.4669499					

o Langues

<p>o LANGL1841</p>	<p>Cours d'anglais pour PSP11/LOGO11</p>	<p>Jean-Luc Delghust Fanny Desterbecq (coord.) Sabrina Knorr Florence Simon Anne-Julie Toubeau</p>	<p>FA [q2] [30h] [2 Crédits] </p>
--------------------	--	--	--

LOGO1BA - 2e bloc annuel

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024
- ⊖ Non organisé cette année académique 2023-2024 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2023-2024 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

o Cours communs avec le bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation générale

o Fondements en psychologie et en éducation

○ LPS1203	Psychologie des personnes en situations de handicap	Nathalie Grosbois	(FR) [q1] [30h] [3 Crédits] 🌐
△ LPS1206	Psychologie de l'éducation	Frédéric Nils	(FR) [q2] [60h] [6 Crédits] 🌐
○ LPS1208	Neuropsychologie	Mauro Pesenti	(FR) [q1] [30h] [4 Crédits] 🌐

o Langage et communication

○ LLOGO1211	Psychologie du langage et phonétique	Arnaud Szmalec Gilles Vannuscorps	(FR) [q1] [60h] [6 Crédits] 🌐
○ LLOGO1214	Anatomophysiologie : organes de la phonation et de la déglutition	Sébastien Van Der Vorst	(FR) [q2] [30h] [4 Crédits] 🌐
○ LLOGO1215	Anatomophysiologie : organes de l'audition, de l'équilibre et de la vision	Coralie Hemptinne Caroline Huart (coord.) Justine Wathour Demet Yuksel	(FR) [q2] [45h] [5 Crédits] 🌐
○ LLOGO1216	Bilinguisme	Philippe Hilgsmann Arnaud Szmalec	(FR) [q2] [30h] [3 Crédits] 🌐
○ LLOGO1212	Acquisition du langage oral	Arnaud Szmalec	(FR) [q2] [30h] [4 Crédits] 🌐
○ LROM1221	Linguistique : la variation en français contemporain	Anne-Catherine Simon	(FR) [q1] [30h +15h] [5 Crédits] 🌐



o Fondements biologiques

○ LPS1207	Introduction aux neurosciences cognitives	André Mouraux	
-----------	---	---------------	--

○ LPSP1211	Psychométrie	Henryk Bukowski	PS [q2] [30h] +15h] [4 Crédits]
------------	--------------	-----------------	--

○ Langues

○ LANGL1842	Anglais pour psychologues & logopèdes	Marie Duzel Sandrine Jacob Sabrina Knorr (coord.) Carlo Lefevre Jean-Paul Nyssen	PS [q1+q2] [45h] [4 Crédits]
-------------	---------------------------------------	--	---------------------------------------

<p>○ LLOGO1326</p>	<p>Introduction aux déficiences auditives et visuelles</p>	<p>Anais Grégoire (coord.) Coralie Hemptinne Marine Houssa Christine Kestens Justine Wathour</p>	<p>PS [q1] [45h] [4 Crédits] </p>
<p>○ LPSP1327</p>	<p>Clinical neuropsychology</p>	<p>Martin Edwards Laurens Van Calster (supplée Dana Samson)</p>	<p>PS [q1] [30h] [5 Crédits] </p>

○ Stage d'observation

<p>○ LLOGO9001</p>	<p>Stage et projet d'observation</p>
--------------------	--------------------------------------

LOGO1BA - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)
- [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- [Conditions particulières d'accès à certains programmes](#)

Conditions d'accès générales

Sous réserve d'autres dispositions légales particulières et en vue de l'obtention du grade académique qui les sanctionne, ont accès à des études de premier cycle les étudiants qui justifient :

- 1° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré à partir de l'année scolaire 1993–1994 par un établissement d'enseignement secondaire de plein exercice ou de promotion sociale de la Communauté française le cas échéant homologué s'il a été délivré par un établissement scolaire avant le 1er janvier 2008 ou revêtu du sceau de la Communauté française s'il a été délivré après cette date, ainsi que les titulaires du même certificat délivré, à partir de l'année civile 1994, par le jury de la Communauté française;
- 2° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré au plus tard à l'issue de l'année scolaire 1992–1993 accompagné, pour l'accès aux études de premier cycle d'un cursus de type long, du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur;
- 3° soit d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté française sanctionnant un grade académique délivré en application du présent décret, soit d'un diplôme délivré par une institution universitaire ou un établissement organisant l'enseignement supérieur de plein exercice en vertu d'une législation antérieure;
- 4° soit d'un certificat ou diplôme d'enseignement supérieur délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale;
- 5° soit d'une attestation de succès à un des [examens d'admission](https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/examen-d-admission-aux-etudes-universitaires-de-1er-cycle.html) (https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/examen-d-admission-aux-etudes-universitaires-de-1er-cycle.html) organisés par les établissements d'enseignement supérieur ou par un jury de la Communauté française; cette attestation donne accès aux études des secteurs, des domaines ou des cursus qu'elle indique;
- 6° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études similaire à ceux mentionnés aux littéras précédents délivré par la Communauté flamande, par la Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire;
- 7° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux littéras 1° à 4° en application d'une législation fédérale, communautaire, européenne ou d'une convention internationale;

Remarques :

Les demandes d'équivalence doivent être introduites auprès du [Service des équivalences](#) du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la Communauté française de Belgique dans le respect des délais fixés par celui-ci.

Les deux titres suivants sont reconnus équivalents d'office au Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) :

- baccalauréat européen délivré par le Conseil supérieur de l'Ecole européenne,
- baccalauréat international délivré par l'Office du baccalauréat international de Genève.

8° soit du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur (DAES) conféré par le jury de la Communauté française.

Conditions d'accès spécifiques

- L'accès aux études de 1er cycle (bacheliers) aux candidats de nationalité hors Union européenne qui ne sont pas assimilés aux ressortissants belges est conditionné aux critères suivants :
 - ne pas avoir obtenu de diplôme d'enseignement secondaire depuis plus de 3 ans maximum. Exemple: pour une demande d'admission pour l'année académique 2023-2024, vous devez avoir obtenu votre diplôme lors des années académiques 2020-2021, 2021-2022 ou 2022-2023. En Communauté française de Belgique, l'année académique s'étend du 14 septembre au 13 septembre.
 - ne pas être déjà titulaire d'un diplôme de 1er cycle
- Les candidats, quelle que soit leur nationalité, disposant d'un diplôme d'études secondaires d'un pays hors Union européenne, doivent avoir obtenu une moyenne de 13/20 minimum ou, à défaut, d'avoir obtenu cette moyenne, avoir réussi une année d'études en Belgique (par exemple spéciale Maths/sciences).
- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays de l'Union européenne**, la demande d'admission **doit** contenir l'équivalence de votre diplôme ou, à tout le moins, la preuve du dépôt de la demande d'équivalence auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [service compétent](#).

- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays hors Union européenne, la demande d'admission doit contenir l'équivalence de votre diplôme** délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [site suivant](#).

Accès par valorisation des acquis de l'expérience

Accès au premier cycle sur la base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience professionnelle ou personnelle (VAE)

Aux conditions générales que fixent les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, en vue de l'admission aux études, les jurys valorisent les savoirs et compétences des étudiants acquis par leur expérience professionnelle ou personnelle.

Cette expérience personnelle ou professionnelle doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant sont suffisantes pour suivre ces études avec succès.

Au terme de cette évaluation, le jury détermine les enseignements supplémentaires et les dispenses éventuelles qui constituent les conditions complémentaires d'accès aux études pour l'étudiant.

Conditions particulières d'accès à certains programmes

- Accès aux études de **premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte**

Attestation de réussite à l'examen spécial d'admission aux études de premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte (<https://uclouvain.be/fr/facultes/epl/examenadmission.html>).

L'accès à ces études est toujours subordonné à la réussite de cet examen spécial d'admission. Les matières du programme ainsi que le mode d'organisation de l'examen peuvent être obtenus auprès du secrétariat de cette faculté.

- Accès aux études de **premier cycle en médecine vétérinaire**

L'accès aux études de premier cycle en médecine vétérinaire est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/etudes-contingentement.html) (<https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/etudes-contingentement.html>).

Les étudiants inscrits en 1ère année du grade de bachelier en médecine vétérinaire doivent se soumettre en fin d'année à un concours à l'issue duquel certains d'entre eux pourront obtenir, selon un quota défini, une attestation les autorisant à poursuivre leurs études. Cette attestation sera exigée au moment de l'inscription administrative auprès du Service des inscriptions de l'UCLouvain à la suite du cycle.

- Accès aux études de **premier cycle en kinésithérapie et réadaptation**

L'accès aux études de premier cycle en kinésithérapie et réadaptation est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/etudes-contingentement.html) (<https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/etudes-contingentement.html>).

- Accès aux études de **premier cycle en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie**

L'accès aux études de premier cycle en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/etudes-contingentement.html) (<https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/etudes-contingentement.html>).

- Accès aux études de **premier cycle en médecine et en sciences dentaires**

L'accès aux études de premier cycle en médecine et en sciences dentaires est conditionné par la réussite d'un concours d'accès. Les informations y relatives sont disponibles [sur le site de l'ARES](#) (Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur).

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Entité

Entité de la structure

SSH/PSP/ELOG

Dénomination

Ecole de logopédie ([ELOG](#))

Faculté

Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation ([PSP](#))

Secteur

Secteur des sciences humaines ([SSH](#))

Sigle

ELOG

Adresse de l'entité

Place Cardinal Mercier 10 - bte L3.05.01

1348 Louvain-la-Neuve

Tél: [+32 \(0\) 10 47 40 22](tel:+32210474022) - Fax: [+32 \(0\) 10 47 48 34](tel:+32210474834)

<https://uclouvain.be/fr/facultes/psp/logop/a-propos.html>

Site web

Responsable académique du programme: [Mauro Pesenti](https://uclouvain.be/repertoires/mauro.pesenti) (<https://uclouvain.be/repertoires/mauro.pesenti>)

Jury

- Arnaud Szmalec, Président du Jury: presidencejurylogo1ba@uclouvain.be
- Secrétaire du jury: [Nathalie Lefèvre](https://uclouvain.be/repertoires/nathalie.f.lefevre) (<https://uclouvain.be/repertoires/nathalie.f.lefevre>)

Personne(s) de contact

•